

DEPARTEMENT
DE LA LOZERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
**Attribution d'une
subvention au titre
du Fonds de
Solidarité pour le
Logement**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance Publique du 30 mai 2022

Nombre de Conseillers
Communautaires :

- en exercice : 28
- présents à la
séance : 21

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation :
20 mai 2022

Date de l'affichage à
la porte de la Mairie
du compte-rendu de
la séance :
13 juin 2022

Indiquer si le Conseil a
décidé de se former
en comité secret :
Non

Publié le
Le Président,

L'an deux mille vingt-deux, le trente du mois de mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Francis BERGOGNE 1^{er} Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2^{ème} Vice-Président, Didier COUDERC 3^{ème} Vice-Président, Philippe MARTIN 4^{ème} Vice-Président, Laurent TOIRON 6^{ème} Vice-Président Mme Régine BOURGADE 7^{ème} Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Benoît VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Emmanuelle SOULIER Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : Mme Valérie VIGNAL-CHEMIN 5^{ème} Vice-Présidente (Benoît VALARIER), MM. David FOLCHER (Philippe MARTIN), Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), Xavier SOUCHON (Stéphanie PASI), Mme Aurélie MAILLOLS (Elizabeth MINET-TRENEULE), Conseillers Communautaires.

Etaient absents : MM. Laurent SUAOU Président, Vincent MARTIN.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Stéphanie PASI ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur Laurent SUAOU Président a ouvert la séance.

Monsieur Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire expose :

Le Fond de Solidarité pour le Logement a été institué par la loi du 31 mars 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement. Il est un instrument incontournable des politiques du logement en faveur des personnes fragilisées. Sa gestion en a été confiée, par le Département, à la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère.

Afin de soutenir le Fonds de Solidarité pour le Logement visant à aider les personnes dans le maintien ou l'accès au logement, la Communauté de Communes Cœur de Lozère souhaite apporter son soutien financier à hauteur de 0,30 € par habitant du territoire de la Communauté de Communes, sur la base de 16 577 habitants.

Il est proposé :

- **d'ATTRIBUER** une subvention de 4 973,10 € à la Caisse Commune de Sécurité Sociale au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.
- **d'INSCRIRE** les crédits budgétaires nécessaires à l'opération pour l'exercice 2022

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 31 mai 2022
Le Président,
Laurent SUAU